

Annexe III b
Règlement d'examen

CAP « métiers de la mode - vêtement tailleur »			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
Unités professionnelles						
EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h 00
EP2 - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement	UP2	10 + 1 PSE	CCF		Ponctuel pratique	16 h 00 +1h (PSE)
Unités d'enseignement général						
EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit	2 heures 15 min
EG2 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 heures
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle	
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes